

### Questions orales

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député peut-il reprendre son siège. La seconde partie de sa question n'est guère recevable. Le député ne peut pas demander au ministre de se prononcer au sujet de déclarations faites hors de la Chambre. Il devrait formuler sa question autrement, ou encore la poser comme question supplémentaire.

**L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, j'ai entendu parler des allégations du syndicat et je les ai lues, mais je peux assurer la Chambre et le député qu'il n'y a eu aucune mise à pied ou renvoi d'employés au ministère de la Défense nationale ni dangers de perdre leurs emplois à cause d'adjudications de contrats pour l'un ou l'autre des services cités par le député.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Le ministre peut-il néanmoins indiquer si cette politique d'adjudication de contrats est en fait nouvelle ou si elle est reliée à une politique déjà annoncée par le gouvernement, par le Conseil du Trésor, selon laquelle le nombre des employés civils du ministère de la Défense nationale sera ramené de 35,000 à 30,000.

**M. Richardson:** Monsieur l'Orateur, il n'y a aucune nouvelle politique d'adjudication de contrats dans les secteurs du ravitaillement, de l'entretien et du nettoyage. On ne tente nullement de réduire les effectifs du ministère de la Défense nationale au moyen d'adjudications de contrats. Cette pratique est relativement restreinte dans les secteurs en cause.

### VALCARTIER—MESURES EN VUE D'ÉVITER LE CONGÉDIEMENT DE CERTAINS EMPLOYÉS

[Français]

**M. Roland Godin (Portneuf):** Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président. L'honorable ministre pourrait-il dire quel a été le but des mesures administratives utilisées jusqu'ici, et assurer la Chambre que le ministère révisera sa politique, afin d'épargner certains employés de la base de Valcartier qui ont été menacés de congédiement récemment, menace qui serait mise à exécution à la fin du mois?

[Traduction]

**L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je crois avoir déjà donné cette assurance.

### LA QUESTION DE L'ADJUDICATION DE CONTRATS POUR CERTAINS SERVICES

**M. Doug Rowland (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Défense nationale. Étant donné que cela touche l'emploi d'un très grand nombre de gens, j'espère que le ministre pourra répondre directement à ma question. Peut-il assurer à la Chambre que le ministère de la Défense nationale n'a pas l'intention d'adjudger plus de contrats qu'il ne l'a déjà fait pour des services alimentaires ou pour des services d'entretien?

**L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je répète que nous adjudgeons relativement peu de contrats de services alimentaires et de services d'entretien. Il arrive que nous ne puissions répondre nous-mêmes à nos exigences et nous adjudgeons alors des contrats. Lorsque cela se produit,

[M. Munro (Esquimalt-Saanich).]

toutefois, les postes de nos employés sont protégés. Je le répète, nous n'avons pas l'intention d'accroître considérablement le nombre de ces contrats de services.

**M. Rowland:** Étant donné que l'âge moyen des employés qui pourraient être touchés par une adjudication de contrat, si minime soit-elle, est de plus de 50 ans, le ministre peut-il assurer à la Chambre que s'il y a adjudication aucun employé ne perdra son emploi à cause de cela et qu'il pourra continuer de l'exercer à son lieu de travail actuel ou à une base située à proximité au même salaire?

**M. Richardson:** Oui, monsieur l'Orateur. Je peux donner cette assurance aux employés. Aucun marché que nous pourrions conclure quant à ces services ne mettra en péril le poste d'un employé régulier.

\* \* \*

### LES LANGUES OFFICIELLES

#### LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTATION D'UNE MESURE EN CAS D'ADOPTION DE LA MOTION INSCRITE AU FEUILLETON—L'INCIDENCE SUR LES ADMINISTRATIONS ET LES PARLEMENTS FUTURS

**M. Jack Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question qui découle de la motion inscrite au *Feuilleton*, laquelle traite de la loi sur les langues officielles. Le premier ministre songe-t-il à faire suivre cette motion d'un bill ou projet de loi dont l'application relèverait obligatoirement du Conseil du Trésor ou de la Commission de la fonction publique?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la motion se présente d'elle-même. Pour l'instant, aucune mesure législative n'est envisagée pour donner suite à son application.

**M. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, suite à la réponse du premier ministre, je voudrais lui poser une question supplémentaire. Peut-il assurer à la Chambre que les neuf points énoncés par le président du Conseil du Trésor engageront un autre Conseil du Trésor ou un autre président du Conseil du Trésor au cours des législatures à venir ou même au cours de la présente?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas la question.

**M. Horner (Crowfoot):** Avec votre indulgence, Votre Honneur, je pourrais peut-être m'expliquer davantage. Une résolution adoptée par le présent Parlement ou par tout autre incarne l'opinion de ce Parlement, mais si le Conseil du Trésor, le gouvernement ou le cabinet devait changer de membres, cette résolution ne lierait pas nécessairement une assemblée subséquente de femmes ou d'hommes ou des deux. A quel moyen songe le premier ministre pour transmettre une telle autorité à des parlements futurs?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, l'autorité réside dans la loi. Tous les partis l'ont approuvée il y a quelques années. La présente résolution se propose d'expliquer aussi en détail que possible la manière dont cette loi sera appliquée. Si la Chambre adopte cette résolution—et je l'espère bien—elle engagera l'administration aussi longtemps que le Parlement ne changera pas la résolution.

**M. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question supplémentaire. Je ne voudrais